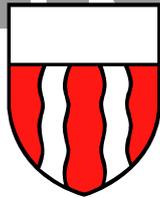


VILLE DE
Renens



PROCES - VERBAL

**De la séance du Conseil Communal de Renens
Du jeudi 5 octobre 2017 à 20h00
À la Salle de Spectacles**

2^{ème} séance – 2017 / 2018

Séance du jeudi 5 octobre 2017

Présidence de M. Gérard Duperrex, Président

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 2^{ème} séance de la 2^{ème} année de notre législature 2017-2018.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à la presse ainsi qu'aux personnes sur la tribune et tous les téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes techniques de la maison Sonomix pour la retransmission et la société Maximum pour le son.

A ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Le samedi 7 octobre 2017 à 19h00*
- *Le dimanche 8 octobre 2017 à 14h00*
- *Le vendredi 13 octobre 2017 à 20h00*
- *Le samedi 14 octobre 2017 à 14h00*
- *Le dimanche 15 octobre 2017 à 19h00*

65 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Arabella Droz et Irène Frei-Premet ainsi que MM. Eric Aeschlimann, Byron Allauca, Anton Chatelan, Ibrahim Selim et Fatmir Sadiku.

Sont absents: MM. Yves Briaux, Jean-Marc Cudrig, Jeton Hoxha, Carlos Machado, Gabriel Maillard et Naïm Smakiqi.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à tous les Conseillères et Conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Le dépôt d'un postulat par M. le Conseiller communal Stéphane Montabert intitulé "Pour une politique de la fibre",
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Anne Cherbuin relative aux boîtes postales à Renens.

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 16 de l'ordre du jour à la suite des développements du postulat Jonas Kocher intitulé «Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un» et du postulat Richard Neal et consorts intitulé "Sécurité des piétons dans les zones 30km/h".

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2017
3. Démission
4. Assermentation
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Motion** François Delaquis "Pour une adaptation du règlement du plan d'extension – police des constructions aux nouvelles conditions climatiques et énergétiques."
Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire
12. **Rapport de commission – Préavis N° 17-2017** – Arrêté d'imposition pour l'année 2018
Commission des finances
13. **Rapport de Commission – Préavis N° 18-2017** – Blasonnement des armoiries communales
M. François Delaquis, Président-rapporteur
14. **Rapport de Commission – Préavis intercommunal N° 20-2017** – Malley-Passage inférieur des Coulisses, participation de Renens pour le crédit d'ouvrages
M. Philippe Hertig, Président-rapporteur
15. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis intercommunal N° 21-2017 – Professionnalisation du poste de Commandant du SDIS Malley, Prilly-Renens
Présidence: PLR
16. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat Jonas Kocher intitulé «Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un.»,
 - Développement du postulat Richard Neal et consorts intitulé "Sécurité des piétons dans les zones 30km/h.".
17. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2017

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2017.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

Par un courrier daté du 15 septembre 2017 et adressé au Bureau du Conseil, Mme Ellen-Mary Dreier, du groupe Fourmi rouge, a fait part de sa décision de démissionner du Conseil Communal avec effet immédiat.

*"Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,*

Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner avec effet immédiat en tant que Conseillère communale de la Ville de Renens.

Je vous souhaite à toutes et tous bon vent dans votre engagement au sein de la Commune de Renens.

Cordialement."

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Ellen-Mary Dreier pour son dévouement et clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentation

Faisant suite à la démission en date du 15 septembre 2017 de Mme Ellen-Mary Dreier, en tant que conseillère communale au sein du groupe Fourmi rouge, Mme Simone Szenyan, première des "viennent-ensuite" a accepté cette charge. Elle a été déclarée élue lors de la séance du Bureau du Conseil du 26 septembre 2017 et peut être assermentée.

M. le Président prie Mme Simone Szenyan de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment puis prie Mme Simone Szenyan de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite Mme Simone Szenyan pour son assermentation puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Présidence

❖ **Résultats de la votation fédérale du 24 septembre 2017**

1. Arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire "Pour la sécurité alimentaire", retirée)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
8'162	3'084	3'084	42	2	3'040	2'622	418	37.78%

2. Arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
8'162	3'084	3'084	59	2	3'023	1'509	1'514	37.78%

3. Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
8'162	3'084	3'084	65	4	3'015	1'395	1'620	37.78%

❖ **Rapport de Commission**

S'agissant du préavis N° 19-2017 – Réponse à la motion du 2 février 2017 intitulée "Commune en santé", la séance de Commission s'étant réunie en date du 25 septembre 2017, le rapport sera transmis lors du Conseil communal du 9 novembre 2017.

S'agissant du préavis N° 22-2017 - Pour le financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois, la séance de Commission s'étant réunie en date du 3 octobre 2017, le rapport sera transmis lors du Conseil communal du 9 novembre 2017.

❖ **Manifestations**

J'ai assisté le samedi 23 septembre 2017 à la cérémonie du 1er coup de pioche des travaux de la future passerelle Rayon Vert avec l'allocution de Madame la Présidente du Conseil d'Etat Nuria Gorrite.

J'ai assisté le samedi 30 septembre 2017 à la Fête de l'énergie Renens-Prilly à Malley - Lumière la remise des labels «Cité de l'énergie» aux villes de Renens-Prilly et du label "site 2000watts» pour le quartier de Malley-Gazomètre avec l'allocution de Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline De Quattro.

Je vous rappelle que l'invitation de Lausanne Région à célébrer ses 50 ans a été envoyée aux membres du Conseil Communal par courriel en date du 22 septembre. Je vous invite à participer nombreux à cette manifestation.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celle que les conseillères et conseillers ont reçue par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité du 25 septembre 2017 sur ses activités du 28 août au 22 septembre 2017.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous adresse tout d'abord les cordiales salutations de la Municipalité in corpore.

En dehors du document qui vous a été transmis, nous n'avons, à ce stade de l'ordre du jour, pas d'autres communications

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Walter Siegrist, PLR**

Intervention relative au "Communiqué de la Municipalité" – Bilan après un an des mesures d'amélioration de la propreté en Ville

Dans votre communiqué, sous la mesure N° 9, vous mentionnez le beau succès pour le libre accès aux WC des établissements publics. Vous vous targuez d'un record suisse, car ce sont 30 restaurants qui ont joué le jeu sur une cinquantaine d'établissements.

De plus, vous dites que les commerçants n'ont pas constaté d'abus et qu'ils ont tous signé pour une année supplémentaire, contre un petit défraiement.

Je vous rappelle qu'il y a une année, j'étais déjà intervenu, car les autocollants promis par vos soins n'avaient pas encore été distribués auprès des commerçants jouant le jeu.

A ce jour, je me pose d'autres questions, car vos propos ne m'ont pas été tous confirmés par les commerçants.

- *Quand les commerçants ont-ils signé pour une nouvelle année? Pour information, la 1^{ère} demande avait été faite oralement, du moins dans certains cas.*
- *Défraiement promis. Quand les commerçants ont-ils été défrayés et de combien?*
- *3^{ème} question relative à la 12^{ème} mesure "contrat d'entretien public-privé avec les établissements publics": Où avez-vous posé des poubelles supplémentaires? Dans un cas, malgré la promesse de deux poubelles, rien n'a été fait.*
- *4^{ème} remarque: vous remerciez tous les collaborateurs-trices de la Direction Gestion urbaines-Développement durable pour leur engagement. Fort bien et avez-vous remercié les commerçants qui participent également activement à cette propreté? Je ne vois rien à ce propos dans vos communications.*

Merci de me donner des réponses au prochain Conseil.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Merci M. Walter Siegrist pour vos questions.

Je vais déjà apporter quelques éléments de réponse. Le plus simple serait de vous décrire la procédure suivie pour la mise en place de cette mesure.

Nous avons convoqué tous les tenanciers d'établissement pour leur présenter cette mesure; 30 personnes sur 50 ont accepté de jouer le jeu. Ensuite de quoi, ils ont signé une charte pour l'entretien de la propreté autour de l'établissement ainsi qu'un contrat de confiance avec la Ville de Renens. Un bulletin à compléter de leurs coordonnées bancaires leur a été envoyé afin que nous puissions leur verser une contribution de CHF 150.- en échange de leur service.

Après une année de test, à ma connaissance, seule une personne a décidé de ne pas reconduire ce contrat de confiance pour une raison qui n'a rien à voir avec ce contrat. En effet, cette personne a reçu entre temps sa taxe poubelle "Entreprise" et n'a pas apprécié de devoir payer cette taxe et a décidé de manifester son mécontentement en se retirant de cet accord.

Ensuite, vous dire que sur toutes les personnes ayant reçu le bulletin sur lequel ils devaient mentionner leur numéro de compte afin que nous puissions leur verser le montant promis, un tenancier a décidé de ne pas accepter le montant de CHF 150.-, préférant les laisser à la Ville et trois n'ont pas retourné leur coupon, malgré deux rappels, raison pour laquelle, ces propriétaires d'établissement n'ont toujours pas reçu cet argent. Dès qu'ils nous communiqueront ce numéro, nous leur verserons ce qu'il leur est dû.

Finalement, je tiens encore une fois à remercier mon service pour leur travail remarquable. Les commerçants le savent aussi, nous leur avons dit à plusieurs reprises que nous apprécions leur façon de s'engager dans ce contrat et qu'ils le font très bien.

J'espère avoir ainsi répondu à vos questions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Jonas Kocher, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Jonas Kocher**, Président de la Commission des finances

La commission s'est réunie le mardi 3 octobre 2017 en séance ordinaire pour délibérer sur les incidences financières du préavis suivant :

Préavis N° 21-2017 – Professionnalisation du poste de Commandant du SDIS Malley, Prilly-Renens

Le présent préavis a pour but de soumettre au Conseil communal un projet de professionnalisation du poste de Commandant du Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) Malley, Prilly-Renens.

Cette professionnalisation aurait pour conséquence des incidences financières d'un montant de CHF 145'000.- dans les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly-Renens. Le budget 2018 de l'Entente ne tient pas compte de l'augmentation de charges liée à la professionnalisation du poste de Commandant, les villes de Renens et Prilly n'ayant pas encore voté les conclusions.

La répartition des charges nettes entre les communes de Prilly et Renens est prévue selon la convention intercommunale sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours qui définit une répartition proportionnellement à la population résidente de chaque commune au 31 décembre de l'année précédente, soit un montant de CHF 91'852.- pour Renens.

Dans la comptabilité de la Commune de Renens, le traitement des salaires du Commandant sera réparti au niveau de la section 6150 "Défense incendie". Pour les charges: dans les comptes N° 6100.3011.80 à 6150.3050 "Traitements refacturés et charges sociales". Pour les revenus, dans le compte N° 6150.4361 "Remboursement de traitements". L'augmentation des charges nettes à charge de la Commune de Renens fera partie intégrante du compte N° 6150.3521 "Participation Entente SDIS Malley, Prilly-Renens".

C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Jonas Kocher puis clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président informe que la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire ne s'est pas réunie dernièrement.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Richard Neal, Président de la CRI, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Richard Neal**, Président de la CRI

Rapports des délégués du CRI au Conseil Communal de Renens.

PolOuest (M. François Delaquis)

Dans sa séance du 28 septembre 2017, le Conseil intercommunal « Sécurité dans l'Ouest Lausannois » a pris les décisions suivantes :

- *Un amendement de la Commission de gestion visant à réduire de CHF 21'000.- divers postes liés au 10ème anniversaire de PolOuest a été accepté. Le budget consacré à cette manifestation sera fixé à CHF 50'000.-.*
- *Un vœu de la Commission de gestion a également été accepté afin que la population puisse être associée à cette manifestation alors que rien n'avait été prévu. Ainsi, finalement elle sera invitée à la cérémonie d'assermentation et des portes-ouvertes ainsi que des démonstrations seront organisées en 2018. Il sera prélevé un montant de CHF 10'000.- sur le compte N° 6005.3199 «frais divers» pour réaliser ces actions.*
- *Au vote final, le budget 2018 de PolOuest amendé a été accepté.*
- *Le Conseil intercommunal a pris acte de la réponse à l'interpellation du Conseiller intercommunal Fabien Deillon de Prilly intitulée «Affichage politique, deux poids, deux mesures». La réponse est la suivante : «le CODIR estime qu'il n'y a pas de différence de traitement dans l'application du droit. Les Municipalités sont responsables d'apprécier au cas par cas si la sécurité routière est compromise ou non. Quant à l'affichage politique, toléré en dehors des espaces désignés, dès lors qu'il n'est pas soumis à une autorisation préalable garante de la sécurité routière, il se doit de respecter les règles générales fixées par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes».*
- *Le Conseil intercommunal a accepté de transmettre au Comité de direction un postulat de M. François Delaquis intitulé «Pour une harmonisation de l'article 34 du Règlement de police et des pratiques dans toute l'agglomération lausannoise». Les règlements de Lausanne, de l'Est lausannois, de la Riviera ou du Nord Vaudois ainsi que le règlement de police type du Canton, comme l'article 35 de notre Règlement intercommunal, interdisent le camping sauvage et réglementent le stationnement de longue durée. Notre règlement va plus loin il interdit à quiconque et quel qu'en soit la*

durée « de dormir, notamment dans une voiture, sur la voie publique et ses abords ainsi que dans les forêts ou sur les plages ».

- *Deux préavis vont être prochainement déposés visant au renouvellement des serveurs informatiques ainsi qu'au renouvellement partiel du parc des radars.*

ARASOL (M. Stéphane Montabert)

Le Conseil intercommunal de l'ARASOL s'est réuni le 26 septembre à Renens. La séance a été l'occasion de faire le point sur les divers sujets que traverse l'association. Suite au dialogue établi entre les autorités et les représentants du personnel, les absences répétées de ces derniers mois semblent bel et bien liées à des difficultés organisationnelles. Outre les conflits entre individus, le personnel relève les difficultés liées aux changements continuels dans les normes de l'assurance sociale, ainsi que l'accueil de la population aidée de l'Ouest lausannois, qualifiée de "difficile". Une entreprise extérieure sera mandatée pour faire le diagnostic de l'organisation et accompagner le changement.

Par ailleurs, le Conseil intercommunal a réorganisé son règlement en accord avec la Loi sur les Communes, et son budget 2018 a été adopté.

La séance s'est terminée par une conférence-débat sur le thème du "non-recours aux prestations sociales", animée par M. Jean-Pierre Tabin, Professeur, et Mme Leresche, Doctorante à la Haute école de travail social et de la santé à Lausanne. Cette conférence n'était malheureusement agrémentée d'aucun support matériel qu'il soit possible de diffuser.

TAXI (M. Stéphane Montabert)

Le Conseil Intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ne s'est pas réuni cet été, mais cela n'a pas empêché la tenue d'une actualité politique à ce sujet.

Suite à la conférence de presse sur l'avant-projet cantonal de modification de la LEAE relatif à de nouvelles règles pour les taxis tenue en mai, un délai de consultation a été fixé au 31 août 2017. Le Comité de direction a donc décidé de convoquer les Assises des taxis, demandées depuis longtemps par un postulat, le 17 août 2017. Outre des municipaux et délégués de communes, ces assises furent l'occasion de rassembler dans un même lieu des acteurs cantonaux de la mobilité et d'entendre leurs commentaires et points de vue sur l'avant-projet de loi cantonale. Sous la conduite de M. Hildbrand, Municipal de Lausanne, différents représentants d'un large panel du secteur - Taxis indépendants ou en société, Fédération Romande des consommateurs, Transports Publics Lausannois, et UBER - eurent ainsi l'occasion d'exprimer leur point de vue et les détails de la nouvelle loi qui, selon eux, devraient être retravaillés. M. Hildbrand les a invités à faire du lobbying, "dans le sens noble du terme", a-t-il précisé, auprès des groupes politiques du Grand Conseil pour amender la loi d'une façon qui permette de clarifier les imprécisions relevées.

Le travail de refonte du cadre de l'activité de Taxi se poursuit donc, à l'échelle cantonale.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Pour faire suite au rapport de M. Richard Neal, je voulais évoquer devant vous la conférence qui a eu lieu à la suite de la réunion de l'Arasol. Elle était tout-à-fait intéressante, mais, malheureusement, pas accompagnée d'une présentation numérique qui soit possible de diffuser auprès de vous.

Cette conférence-débat donnée par M. Jean-Pierre Tabin concernait le non-recours aux prestations sociales. Cette étude, financée par le Fonds national pour la recherche scientifique, concerne précisément, pour le Canton, des prestations sociales comme l'aide sociale (RI dans le canton de Vaud), les prestations complémentaires, l'aide au logement, les avances sur pension ou encore les dispositifs fédéraux pour aider aux cotisations sociales (LAMAL, AVS). Donc, ne pas demander une prestation sociale à laquelle nous avons le droit, c'est le non-recours. Ce qui pose problème, car il crée des inégalités bien sûr et il pose la question de la pertinence des politiques sociales.

Une étude du début des années '90 fixait à 36% le non-recours à l'AVS et à 42% le non-recours à l'aide sociale. Une autre étude de 2005, de l'OFS indiquait que 28% de la population aurait dû recevoir une aide, mais choisissait de ne pas la toucher et enfin une étude de 2012 dans le canton de Berne estimait que 26% de la population du canton ne recourait pas à une aide sociale à laquelle elle aurait pu avoir droit. Les différentes études ont montré que le taux de non-recours était plus élevé dans les communes rurales et en Suisse alémanique.

Alors bien sûr, nous pouvons nous poser la question du pourquoi, qui est fondamentale. Le professeur a évoqué différentes pistes comme la non-connaissance des aides sociales auxquelles les individus ont droit, la difficulté de la décision pour des questions d'image ou de complexité de la démarche ou enfin la difficulté de faire la demande et de la maintenir, car il y a quelques fois des renouvellements à fournir.

C'était donc un aspect que je trouvais tout-à-fait intéressant de partager avec vous et sur lequel j'aurais l'occasion de revenir sur un point un peu plus politique, mais plus tard dans cet ordre du jour.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je remercie M. Stéphane Montabert, d'avoir évoqué cette conférence qui était effectivement très intéressante et dont nous avons profité au sein du Conseil intercommunal de l'Arasol.

Il est vrai que M. Jean-Pierre Tabin a choisi de ne pas faire de présentation numérique par souci de proximité, mais plusieurs personnes s'en sont plaint, je me tiens donc à la disposition de toutes personnes intéressées par cette étude pour relayer des articles assez courts qui permettraient d'avoir des informations sur le non-recours en prestations d'aide sociale.

En fait, je vais envoyer des articles à Mme la Secrétaire afin qu'elle puisse vous les diffuser. Merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président informe l'Assemblée du changement suivant:

- Commission des Pétitions

Fourmi rouge

M. Simone Szenyan occupera le siège laissé vacant à la suite de la démission de Mme Ellen-Mary Dreier en date du 15 septembre 2017, respectant ainsi la Convention de législature.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

11. Rapport de commission – Motion François Delaquis "Pour une adaptation du règlement du plan d'extension – police des constructions aux nouvelles conditions climatiques et énergétiques."

M. le Président prie M. Laurent Voisard, Membre de la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Laurent Voisard**, Membre de la CUAT

La CUAT s'est réunie à deux reprises pour traiter de ce sujet, une première fois le lundi 27 février 2017 à 19h00 dans la salle des commissions et une seconde fois le lundi 12 juin 2017 à 19h00 dans la salle de conférence. Le premier rapport est distribué pour rappel en annexe (cf annexe N° 1).

Invités lors de ces deux séances : Les membres de la CUAT, Mme Tinetta Maystre, Municipale, Monsieur François Delaquis, Conseiller communal et dépositaire de la motion, Monsieur Martin Hofstetter, chef du service de l'urbanisme de la Ville de Renens.

Excusés lors de la première séance (27.02) : A. De Col, J.-M. Cudrig, S. Ramel

Excusés lors de la seconde séance (12.06) : F. Delaquis, L. Voisard, F. Munafo, S. Ramel

Cadre de la discussion:

Pour rappel Monsieur François Delaquis propose cette motion dans le but de faire lancer une étude sur les problèmes liés aux îlots de chaleur en ville dans son ensemble et que le règlement du plan d'extension – police des constructions et autre(s) règlement (s) soit(ent) adapté(s) en conséquence.

Un rapport de la CUAT avait déjà été rédigé pour le Conseil Communal du 6 avril (cf annexe N° 1), hors Monsieur Delaquis est arrivé avec de nouveaux éléments juste avant la discussion

prévue, la CUAT avait donc décidé de retirer son rapport et de convoquer une nouvelle assemblée afin d'étudier ces nouveaux éléments.

Monsieur Delaquis étant excusé, il fait parvenir ses nouveaux éléments par écrit à la CUAT. Ceux-ci sont retranscrits tels quels ci-dessous :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la CUAT,

Peut-être ai-je trop insisté sur les mesures concrètes déjà prises par d'autres villes en Suisse et dans nos pays voisins, ce qui a conduit votre Commission à interpréter l'article 54 du Règlement du Conseil communal (RCC) sous l'angle de sa lettre c) à savoir une demande de projet de modification d'un Règlement communal ?

De plus, je n'avais cet élément nouveau, à savoir le rapport d'étude Gmür, sur lequel travaille le SDOL qui référence les problèmes que je soulève et les cartographies, sans toutefois les citer qu'ils se trouvent sur la Commune de Renens.

Or, je demande conformément à la lettre b) de l'article 54 RCC, de charger la Municipalité de présenter une étude sur un projet déterminé, en l'occurrence la problématique liée aux îlots de chaleur urbaine. L'étude est la 1^{ère} phase. Ce n'est qu'après avoir cerné complètement le problème, sur notre territoire, que viendra la 2^{ème} phase l'adaptation du Règlement qui en l'occurrence sera un règlement intercommunal.

Quelle différence avec un postulat ? Selon la lettre a) de l'article 54 RCC un postulat c'est, je cite: «inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire un rapport».

Les éléments, que je soulève, ne sont pas de savoir si on doit se poser la question si nous devons nous adapter, mais recenser les problèmes sur notre territoire, inventorier les mesures à prendre et/ou que nous pourrions déjà prendre dans notre cadre légal communal actuel avant l'arrivée d'un règlement dans 5 ans env., proposer les mesures que nous voulons voir dans le cadre du futur plan directeur intercommunal.

Voici, quelques faits concrets qui démontrent que nous devons dépasser l'étude d'opportunité :

- *les groupes de concertation du SDOL, qui viennent de commencer leur travail sur le plan directeur de l'Ouest (PDI), ont en main un rapport d'un Bureau d'Etude qui cite nommément l'îlot de chaleur urbaine. Il en précise une des causes: le remplacement de surfaces perméables par du bâti et des revêtements de sol imperméables. Je vous remets ci-joint, ce rapport, dont je vous répète que n'avais pas connaissance au moment de déposer ma motion, ni au moment où je suis venu vous présenter ma motion.*
- *Les 7 autres communes partenaires du plan directeur ont un plan d'extension plus récent: 1986 pour le plus ancien, 2011 pour les plus récents. La révision à Prilly est en cours. Le nôtre à 70 ans cette année. La Municipalité doit travailler avec des dérogations continues ce qui crée une inégalité de traitement pour nos concitoyens. Nous avons le plus besoin que la 2^{ème} phase se réalise.*

A cela s'ajoute le risque d'avoir un futur règlement basé sur le plus petit dénominateur commun qui ne tienne pas compte des spécificités de Renens alors que c'est là que se trouve la plus forte densification.

Ainsi en acceptant de transmettre une motion à la Municipalité, le Conseil communal pourra suivre l'avancement de ce projet, de l'étude préalable en passant par les mesures que la Municipalité entend prendre et défendre devant les autres communes. La Municipalité disposera d'une feuille de route déjà lors de l'élaboration du projet de règlement et pourra s'appuyer, dans ses relations avec les autres communes, sur une motion qui a un côté plus formel et contraignant qu'une simple étude d'opportunité.

C'est une question de santé publique qui va au-delà d'une thématique écologique.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

La discussion est ouverte suite à la lecture du courrier de Monsieur Delaquis, Madame Maystre précise que ce point n'a jamais été caché, ceci est une démarche portée par le Conseil dont le crédit d'étude avait été voté par la législature précédente.

Par ailleurs, la Municipalité partage le problème de l'importance climatique. Pour ce qui est du règlement, Renens a un plan d'extension qui date de 1947 qui est certes vieux, mais pas mauvais. Le plan général d'affectation avait été revu et présenté en 2002-2003, mais le Canton était d'avis que le règlement allait très bien, il a donc fallu finir avec le SDOL et revenir ensuite.

Madame Maystre rappelle qu'on ne peut pas toucher le plan d'extension avant d'avoir le règlement intercommunal. Si la CUAT accepte cette motion, celle-ci ne pourra pas entrer en vigueur avant deux ans. La transformation de la motion Delaquis en postulat, initialement décidé lors de la première séance de la CUAT, était la bonne solution, car accompagnement plus souple de la démarche pendant ce PDI. En effet, chaque commune fait son plan général d'affectation, donc Renens fera le sien selon le plan directeur Intercommunal (large tronc commun, mais chacun sa spécificité). Par ailleurs Madame Maystre rappelle qu'il est vraiment important que les Conseillers communaux agissent dans les groupes de concertation, ceci serait un bon levier.

Décision de la CUAT:

La CUAT remercie Madame Maystre pour ses réponses et délibère à huis clos, après votation, elle décide à l'unanimité de suivre sa décision de la première fois à savoir qu'il s'avère compliqué de prendre la motion de Monsieur Delaquis telle quelle, car il est difficile de l'imbriquer dans les plans généraux. Les membres de la CUAT sont cependant tous d'accord sur l'utilité de ces mesures. Après délibération, la CUAT relève l'intérêt de cette motion, mais est d'avis qu'elle ne peut être traitée comme telle, c'est pourquoi la CUAT refuse cette motion et demande à M. François Delaquis de la transformer en postulat.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. François Delaquis, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est le 15 décembre dernier que j'ai déposé une motion visant à se saisir du problème lié aux îlots de chaleur en milieu urbain et à se préparer au changement de notre réglementation. Or, après plus de 9 mois, que s'est-il passé? :

- *le processus démocratique a pris 9 mois pour qu'une commission statue sur la seule prise en considération ou non de la motion ...*
- *Alors que pendant ce temps-là, dehors, il faisait à Renens 33,2° le 23 juin soit un record historique de + 11 ° par rapport à la moyenne historique de ce jour, 34,2° le 8 juillet, le thermomètre dépassant pendant ce même mois 24 jours la moyenne journalière, soit 2 jours de plus qu'en juin et 1 jour de plus en août où le record journalier a été battu avec 35,2° le 3 août.*

- Lors de diverses mises à l'enquête entre juin et la mi-juillet, ce sont près de 34 arbres qui ont été abattus. Même si on les a replantés ailleurs, probablement par des arbres plus jeunes et qui produisent moins d'évapotranspiration.
- Force est de constater que l'on continue de ne pas végétaliser les places de parc autour des immeubles, que notre règlement septantenaire déclaré «pas mauvais» il y a 15 ans interdit le bois, qui est un isolant, dans la construction, que les socles qui tiennent les panneaux 30km/h sont en béton et que l'on continue d'utiliser ou de recommander couleurs qui réfléchissent plus la chaleur, etc.

Peut-être ai-je trop insisté devant la CUAT sur les mesures concrètes déjà prises par d'autres villes en Suisse et dans d'autres pays voisins? Cela a peut-être conduit la Commission à interpréter l'article 54 du Règlement du Conseil communal (RCC) sous l'angle de sa lettre c) à savoir une demande immédiate de projet de modification du Règlement communal et avec ces mesures venues d'ailleurs ?

De plus, lors du dépôt de la motion, je n'avais pas un élément nouveau, à savoir le rapport d'étude Gmür, sur lequel travaille le SDOL, qui référence les problèmes que je soulève et les cartographies, sans toutefois les citer et préciser qu'ils se trouvent sur la Commune de Renens.

Or, je demande conformément à la lettre b) de l'article 54 RCC, de charger la Municipalité de présenter une étude sur un projet déterminé, en l'occurrence la problématique liée aux îlots de chaleur urbain.

L'étude est la 1^{ère} phase. Ce n'est qu'après avoir cerné complètement le problème, sur notre territoire, que viendra la 2^{ème} phase: l'adaptation du Règlement, qui en l'occurrence, sera un règlement intercommunal. Cette manière de faire n'est pas contredite par le rapport de la CUAT qui dit, je cite; «chaque commune fait son plan général d'affectation, donc Renens fera le sien (large tronc commun, mais chacun sa spécificité)».

C'est peut-être là que le bât blesse, c'est ce qui est rajouté par Mme Maystre «Renens fera le sien selon le plan directeur intercommunal». Ainsi, non seulement la motion serait plus dérangeante, car contraignante, elle obligerait déjà maintenant à regarder le plan directeur sous l'angle climatique, mais encore nous n'aurions pas d'autonomie pour la partie spécifique de Renens.

Quelle différence avec un postulat? Selon la lettre a) de l'article 54 RCC un postulat c'est, je cite: «inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire un rapport».

Aujourd'hui, il n'est plus question de savoir si on doit se poser la question: y-a-t-il un problème ou pas? Et si oui, devons-nous nous adapter? Nous devons nous prendre en charge et recenser les problèmes sur notre territoire, inventorier les mesures à prendre et/ou que nous pourrions déjà prendre dans le cadre légal communal actuel, proposer les mesures que nous voulons voire dans le cadre d'un futur plan directeur intercommunal.

Voici, quelques faits concrets qui démontrent que nous devons dépasser l'étude d'opportunité:

- les groupes de concertation du SDOL, qui viennent de commencer leur travail sur le plan directeur de l'Ouest (PDI), ont en main un rapport d'un Bureau d'Etude qui cite nommément l'îlot de chaleur urbaine. Il en précise une des causes: le remplacement de surfaces perméables par du bâti et des revêtements de sol imperméables.

- Les 7 autres communes partenaires du plan directeur ont un plan d'extension plus récent: 1986 pour le plus ancien, 2011 pour les plus récents. La révision à Prilly est en cours.

Le nôtre a 70 ans cette année. La Municipalité doit travailler avec des dérogations continues, ce qui crée une inégalité de traitement pour nos concitoyens, ce dont relève la Commission dans son 1^{er} rapport. Nous avons le plus besoin que la 2^{ème} phase se réalise, à savoir, un règlement qui prenne en compte la situation actuelle.

A cela s'ajoute le risque d'avoir un futur règlement, basé sur le plus petit dénominateur commun, qui ne tienne pas compte des spécificités de Renens alors que c'est là que se trouve la plus forte densification. Le Conseil se retrouvera devant le fait accompli et ne pourra que l'accepter ou retarder encore son entrée en vigueur.

En acceptant de transmettre la motion (et non ma motion) à la Municipalité, le Conseil communal pourra suivre l'avancement de ce projet, de l'étude préalable au document final en passant par les mesures que la Municipalité entend prendre pour sa population et ses acteurs socio-économiques. Cela lui permettra mieux de les défendre devant les autres communes.

La Municipalité disposera d'une feuille de route, déjà lors de l'élaboration du projet de règlement et pourra s'appuyer, dans ses relations avec les autres communes, sur une motion qui est plus formelle et contraignante qu'une simple étude d'opportunité.

Conclusion

La motion ne s'oppose pas aux groupes de concertation dont parle Mme Maystre. Elle leur fixera un cap. Elle leur donnera, au contraire, un levier et un poids plus important, car c'est le Conseil communal de Renens qui aura pris position et dit clairement les objectifs à atteindre. Elle ne s'oppose au Plan directeur communal qui dit à sa page 8 que le Pdi sera formé de 8 documents communs et de 8 cahiers communaux spécifiques à chaque commune.

C'est une vraie et importante question de santé publique qui touche directement notre population. Je rappelle que ce sont surtout les personnes âgées ou à la santé fragile qui en sont les principales victimes.

Dès maintenant, nous devons agir au niveau communal et faire agir au niveau intercommunal. Pour être à la hauteur des enjeux et donner des atouts à notre Municipalité, c'est un acte politique, «apolitique» c'est-à-dire non partisan, que notre Conseil communal est appelé à prendre ce soir, ceci au-dessus de quelques difficultés énoncées, mais pas démontrées. Je vous remercie de votre attention et d'ores et déjà de votre soutien. Ma motion est maintenue.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La décision vous reviendra bien sûr et il n'est pas de mon propos de vouloir influencer dans un sens ou dans l'autre. Je souhaiterais juste corriger quelques affirmations qui viennent d'être posées, et ce afin de clarifier les choses.

Le "rapport Gmür" est un diagnostic établi par le consortium dirigé par M. Gmür à l'intention des municipalités et des groupes politiques qui suivent le dossier du Plan Directeur Intercommunal (Pdi). L'intention est d'avoir un Pdi commun qui fixe, comme vous l'avez dit,

des bases communes, un tronc le plus large possible commun, car l'aménagement du territoire, nous le savons, ne s'arrête pas aux frontières d'une commune et est bien meilleur au niveau d'une région.

Par contre, ce qui viendra ensuite et qui est contraignant c'est l'étape suivante: le Plan général d'affectation qui sera un véritable règlement de la compétence du Conseil communal. C'est donc bien le Conseil communal qui accompagnera ce règlement et qui l'adoptera au moment venu. Donc, il n'y a pas de plus petit dénominateur commun, il y aura bien un règlement qui appartiendra à Renens et qui sera voté par les Conseillers communaux de Renens et qui pourra faire l'objet d'un référendum le cas échéant.

Encore une fois, je précise que le Pdi qui est actuellement à l'étude recueille effectivement l'analyse de l'Ouest lausannois, les mesures à prendre, les objectifs et qui en fera un document commun à l'ensemble des huit communes. L'étape suivante vous reviendra pleinement et le Plan général d'affectation sera purement communal même si peut-être, nous en aurons des semblables. Ce n'est pas parce que nous travaillons avec huit autres communes que nous risquons d'être moins bien servis. Bien au contraire, ce que nos conseillers communaux et ce que vos Municipalités peuvent apporter dans un document commun peut rayonner chez les autres et c'est tout bénéfique.

Je tenais à clarifier cet élément et vous assurer le fait que des éléments légaux réglementaires ne peuvent venir que dans deux-trois ans suite au Pdi. D'où la discussion qu'il y a eu lieu au sein de la CUAT et qui a abouti à la proposition qui vous est donnée, paraissant efficace, de dire qu'ensemble nous dressons le diagnostic, prenons des mesures qui n'ont pas forcément besoin de règlement pour avancer plus vite en attendant le Pdi qui ne viendra que dans trois ans. Il y a donc une volonté positive de mandater la Municipalité afin d'établir ce diagnostic, de prendre des mesures à l'instar de ce qui a été fait à Sion, par exemple. Prenons des mesures au moment où les opportunités arrivent afin d'avoir une certaine expérience et de pouvoir les intégrer dans un règlement. Vouloir tout-de-suite viser le règlement, je ne peux que répéter qu'il est malheureusement trop tôt, ce n'est pas aujourd'hui que nous pouvons modifier ce règlement, nous devons attendre, au préalable, le Pdi.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Excusez-moi, j'avais demandé la parole avant la réponse très complète de Mme la Municipale.

En deux mots, je suis en peu perdu avec cette motion. Il y a quelques mois, il nous est dit qu'un plan d'extension a septante ans et qu'il faut le refaire, après il est dit qu'il n'est pas forcément mauvais, mais qu'il y a des éléments qui peuvent être adaptés. Maintenant il nous est dit qu'il faut voter cette motion dans le but de "lancer une étude sur le problème lié aux îlots de chaleur", ce qui est plutôt une invitation, donc un postulat, et ensuite on mélange les compétences du législatif qui sont les projets de règlements.

A l'heure actuelle, j'ai donc personnellement beaucoup de mal à souhaiter transmettre cette motion à la Municipalité, car je ne sais pas ce qu'elle va en faire. Je vous invite plutôt à la retirer, à la scinder et à déposer deux ou trois postulats ou motions, mais plus précis et qui

suivent le cadre. Finalement toutes ces choses-là doivent se faire d'une manière intercommunale, car lorsqu'il fait 36,5° à la piscine de Renens, il fait la même température à la piscine de Prilly donc les problèmes sont les mêmes. Je vous remercie.

- **M. François Delaquis, PSR**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est bien là que je vois le problème, quand j'entends Mme Tinetta Maystre et M. Jean-Marc Dupuis dire d'y aller au coup par coup, c'est ce qui se fait actuellement. Raison pour laquelle je demande que le problème soit traité de manière globale et que nous ayons une ligne de conduite.

Sur la place du Marché, nous ne sommes pas à la piscine de Prilly. Créer un endroit aussi confiné avec des bâtiments en verre, c'est là que se trouve, par exemple, un problème d'îlots de chaleur et c'est ce genre de souci que nous devons éviter. Cela commence par-là, savoir ce que nous voulons et ensuite, lors de la 2^{ème} phase, qui sera de traduire ce que nous voulons et de le porter avec un poids politique devant l'aspect du Conseil intercommunal.

Je n'ai pas dit qu'il y aurait des complications avec les autres communes ou qu'elles refuseraient nos propositions, mais peut-être que comme nous avons un peu plus de problèmes chez nous, liés à la densification, et qu'elles seraient éventuellement plus attentives avec des exemples positifs que nous aurons pu démontrer.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de cette motion.

C'EST PAR 33 VOIX "CONTRE", 22 VOIX "POUR" ET 8 ABSTENTIONS QUE LA MOTION EST CLASSÉE.

12. Rapport de commission – Préavis N° 17-2017 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018

M. le Président prie M. Jonas Kocher, Président de la Commission des finances de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Jonas Kocher**, Président de la Commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,

La commission s'est réunie le 5 septembre pour débattre du préavis N° 17-2017 sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2018.

Ce préavis propose au Conseil communal un arrêté d'imposition pour l'année 2018, sans modification des charges fiscales.

En préambule, la Municipalité nous explique avoir pris acte du vœu de la Commission des finances figurant dans le rapport de la COFIN traitant de l'arrêté d'imposition 2017, de faire

porter le prochain traitement de l'arrêté d'imposition sur deux ans, soit 2018 et 2019. Cependant et compte tenu du rejet massif après référendum du projet fédéral de la RIE III, la Municipalité estime préférable, au vu des nombreuses incertitudes qui planent aujourd'hui sur la réforme des entreprises, de revenir l'année prochaine devant le Conseil communal.

Monsieur Michaël Perrin nous explique que le Conseil d'Etat vaudois, malgré la votation fédérale, a pris l'initiative de maintenir sa feuille de route et de la freiner si nécessaire le moment venu. L'impact réel de la réforme RIE III sera connu uniquement après sa mise en place et après un, voire plusieurs exercices. Il est possible pour les communes d'anticiper une tendance, mais en aucun cas les effets réels.

C'est pour cela que du point de vue de la Municipalité, il est préférable, tant que règnent certaines incertitudes, de revenir chaque année vers le Conseil communal, plutôt que tous les deux ans comme l'avait souhaité la COFIN l'an dernier.

Certains commissaires mettent l'accent sur le fait que les paramètres entre ce qui fut annoncé et les mesures mises en place aujourd'hui ne sont plus les mêmes. En effet, la COFIN voulait garder une certaine stabilité en proposant un arrêté sur deux ans, alors qu'aujourd'hui le Conseil va devoir voter, après un an seulement, un nouvel arrêté. De plus, dans moins d'une année sera déjà élaboré le budget 2019 et au moment où nous devons à nouveau nous prononcer sur le taux d'imposition 2019 qui impactera ce même budget nous ne connaissons pas les incidences sur une éventuelle loi sur l'imposition des entreprises. Du reste, les investissements auxquels nous devons faire face ces prochaines années sont des travaux portés sur des décennies et non sur une période de quelques années. Dès lors, ces investissements ne doivent pas être à la charge d'une seule génération. C'est la raison pour laquelle l'arrêté d'imposition aurait pu être de 2 ans comme le demandait le vœu 2016 de la Commission des finances, mais il serait judicieux de prendre une vraie décision quant au fait d'effectuer un changement ou non, sur le taux d'imposition de la charge fiscale renanaise.

La réponse de la Municipalité est que les éléments entre l'an dernier et aujourd'hui avaient changé. Actuellement il y a trop d'incertitudes en lien avec la RIE III pour savoir s'il faut une hausse d'impôt ou non, d'où le fait de revenir avec ce préavis, d'année en année pendant cette période transitoire. Il est précisé qu'en cas de nécessité, pour le bien-être de la Commune, une hausse d'impôts serait proposée au Conseil communal, même si les élections approchaient.

Il a été demandé si le fait d'avoir une stabilité de deux ans avec l'arrêté d'imposition avait un impact sur la force de la commune pour pouvoir et négocier des emprunts. Monsieur Michaël Perrin nous explique que chaque prêteur a ses propres critères pour prêter, mais que le point le plus important est la marge d'autofinancement.

Après délibérations c'est avec 9 oui et 2 abstentions que la COFIN accepte les conclusions de ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Pascal Golay, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lorsque le PLR a déposé ses motions, postulats ou autres interpellations en vue de freiner l'endettement ou d'augmenter le revenu du point d'impôt, la Municipalité a répondu, à chaque fois, que les finances étaient saines et pérennes. Elle a mis en avant, et c'est tout à fait juste, d'excellents résultats sur les comptes avec des marges d'autofinancement supérieures aux 4,5 millions nécessaires pour supporter les 120 millions de dettes qu'on s'est autorisé pour cette fin de législature. J'en veux encore pour preuve les paroles de notre Syndic, il y a une année exactement et je le cite, c'est à la page 21 du PV: «...Mais aujourd'hui, je vous rassure nous n'avons pas évoqué une hausse d'impôts à l'horizon 2017, 2018 ou 2019».

Donc tout va bien, et pourtant on parlait déjà à l'époque la RIE III.

Alors pourquoi? Pourquoi cette volonté acharnée à vouloir fixer ce point d'impôts que sur une seule année?

La RIE III, vous le savez, est une bien piètre excuse et on peut même le lire sur le rapport de la commission des finances: ses répercussions ne seront pas connues avant quelques années et en tout cas pas en octobre 2018 ou nous devrons à nouveau voter pour le point d'impôt 2019.

Alors comment voulez-vous qu'ainsi, nos contribuables puissent comprendre le message de la municipalité sur ses finances?

Si tout va effectivement aussi bien qu'on nous l'a répété maintes fois, et bien fixons ces taux pour deux ans.

Ou alors c'est que tout ne va pas si bien et là, j'aimerais bien une autre explication que les implications financières de la RIE III. Si vous vous réservez le droit d'augmenter les impôts déjà en 2019, il doit bien y avoir une vraie raison qui vous tracasse aujourd'hui.

C'est donc à vous, à nous, chers collègues, de faire passer le bon message: soit vous estimez que la Municipalité maîtrise ses dépenses et on vote ce taux pour deux ans, soit vous estimez qu'il y a effectivement trop de risque en rapport avec nos investissements et nos revenus et on laisse ce taux fixé pour une seule année.

Mais au moins, cette fois, le message sera clair pour nos contribuables.

Par ce qui précède, le PLR dépose donc l'amendement suivant :

*"DECIDE De garder le taux actuel d'imposition communal au taux de 78.5%, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour **! les années 2018 et 2019.***

*ADOpte L'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour **! les années 2018 et 2019** tel que présenté par la Municipalité."*

Je vous remercie de votre attention.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

J'ai été presque ému d'entendre M. Pascal Golay. Cela nous fait toujours cet effet-là, lorsque nous entendons le PLR parler de finances publiques. Nous dire la bouche en cœur lorsqu'il faut voter le RIE III, que tout ira bien, qu'il n'y aura de problèmes, que ce sera magnifique, que les entreprises pourront investir, qu'elles seront enfin soulagées, et ensuite derrière, nous autres, braves citoyens récolterons les fruits de la croissance, et ainsi de suite. Nous savons très bien où va l'argent, il reste toujours à l'endroit où il était. Au final c'est bien ce que souhaite M. Pascal Golay et ces comparses, si j'ose dire.

Je vais m'abstenir de répéter ce que je disais l'année dernière, dans le procès-verbal, sans doute à la page N° 22, j'ai une moins bonne mémoire que vous, M. Pascal Golay. Toujours est-il qu'il est hors de question pour le groupe Fourmi rouge d'accepter l'amendement, vu qu'avant même la votation sur le RIE III, nous vous disions que cet allègement sur les impôts des entreprises, c'est nous autres personnes physiques et tous nos concitoyens qui le payerons au final.

Donc voilà, c'est ce qui va nous arriver, vous le savez bien, ou alors il faudra procéder à des coupes sombres dans les prestations, c'est pour cela que nous n'avons jamais compris pourquoi nos collègues socialistes et verts avaient soutenu cette réforme nauséabonde. Donc il n'y a aucune surprise aujourd'hui, la stratégie du PLR se développe comme prévu avec le soutien sans doute de l'UDC même si M. Stéphane Montabert ne nous a pas encore gratifiés de sa prise de position. Donc, nous vous invitons, chers Collègues, à refuser cet amendement et à voter, sans enthousiasme aucun, ma foi, cet arrêté d'imposition.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Nous souhaiterions une suspension de séance pour pouvoir discuter l'amendement du PLR.

- **M. Eugène Roscigno, Membre de la Commission des finances**

La Commission des finances souhaiterait également discuter cet amendement et demande également une suspension de séance.

M. le Président suspend la séance.

Reprise de la séance.

- **M. Jonas Kocher, Président de la COFIN**

Monsieur le Président,

Après délibérations, c'est avec 5 voix contre 4 et avec 2 abstentions que la Cofin refuse cet amendement.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Si les Verts peuvent comprendre le besoin de stabilité prôné par le PLR, il serait toutefois absurde, voire dangereux, de fixer le taux d'imposition de notre Commune avant de connaître la feuille de route du Canton avec les intentions et mesures de la RIE III.

Les Verts vous recommandent donc de refuser cet amendement.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Monsieur le Président,

Pour les mêmes arguments que vient d'évoquer Mme Nathalie Jaccard, le Parti socialiste fera la même chose et soutiendra la proposition de la Municipalité de maintenir l'arrêté d'imposition pour une année seulement et par conséquent de refuser l'amendement du PLR.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Monsieur le Président,

Je vois que les clans sont bien établis. Outre les élucubrations RIE III, fédérales, cantonales, etc... et quelques donneurs de leçon, je souhaite vous transmettre un message, très clairement ressorti quand même.

Nous sommes en train de parler de projets qui sont à six, sept ans et pour cela il est très important que les citoyens de Renens ou ceux qui veulent venir à Renens, que les entreprises qui souhaitent également s'installer à Renens, aient une certaine stabilité. Lorsqu'une entreprise envisage de s'implanter, elle se renseigne sur le taux d'imposition, même si ce n'est pas la seule raison, cela en est une aussi. Et nous lui répondons: "cette année c'est tel taux, mais nous ne connaissons pas celui de l'année prochaine". Vous croyez que c'est un message rassurant pour venir à Renens? Moi, je ne le crois pas. Et je vous invite à y réfléchir, car de toute façon avec ou sans RIE III, nauséabond ou non, les effets réels ne se feront pas ressentir avant 2020-2021 et malgré ce qu'il y a d'écrit, je ne pense pas que nous aurons une augmentation d'impôts avant les élections.

Donc, maintenant, j'insiste sur ce fait de stabilité ou alors, s'il y a des velléités de vouloir augmenter les impôts, il faut nous en informer. Si ce n'est pas le cas, la stabilité est une notion très importante pour le développement de notre Commune. Je vous remercie.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Le groupe UDC s'est réuni et a décidé de soutenir la proposition du PLR sur le taux d'imposition.

Je profite de ce passage pour dire que cela fait plusieurs années que le taux d'imposition de Renens ne bouge pas et que c'est donc une espèce de prime gratuite à l'incertitude et inutile que nous nous infligeons chaque année pour un besoin qui n'est visiblement pas là. Donc pour une fois, allons de l'avant et essayons d'avoir une stabilité pour deux ans, ce n'est pas non plus la "mer à boire" me semble-t-il.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

J'aimerais juste revenir sur les propos de M. Jean-Marc Dupuis, je ne suis pas sûr que le taux d'imposition soit très important pour les entreprises. On va prendre comme exemple "Less" qui vient juste de s'installer à Renens et qui était la meilleure start-up de Suisse durant deux années de suite. Je ne suis donc pas sûr que les entreprises regardent cela, je pense plutôt qu'elles se préoccupent de savoir si elles peuvent trouver des locaux adaptés à leur taille, adaptés aux besoins et c'est sur cela que nous devons travailler et non pas sur un arrêté d'imposition.

Je peux comprendre que deux années peuvent donner une certaine stabilité, mais en économie deux ans ce n'est rien du tout. Donc que nous décidions de l'arrêter pour une année ou deux ans, au final, cela ne changera rien.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président cède la parole à la Municipalité

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mesdames et Messieurs,

Cela fait plaisir d'entendre que tous les groupes portent autant d'attention à notre fiscalité, nos impôts, notre budget et à nos revenus. Il est vrai que nous traversons une période avec des investissements majeurs.

Pour dissiper tous doutes, M. Pascal Golay, j'ai repris le PV du 13 octobre 2016 que vous mentionnez et à la page N° 21, je disais qu'au moment où je vous parlais que je n'avais pas évoqué de hausse d'impôts à l'horizon 2018-2019. Je n'ai toutefois jamais affirmé que je ne proposerai pas de hausse d'impôts si la situation le requérait.

Je crois que cela est clair et je vais le redire aujourd'hui. Si notre situation devait exiger, pour pouvoir réaliser les immenses projets que nous emmenons, une hausse d'impôts, comme je l'ai dit en Commission des finances, nous ferions une proposition qui passerait ensuite bien sûr par le crible de ce Conseil communal et qui serait ensuite susceptible d'un référendum. Donc, évitons de penser que, seul, je suis en mesure d'augmenter les impôts. Le jour où nous aurons effectivement des charges encore plus importantes que celles actuelles, nous ferons une proposition d'impôts qui tendra vers l'équité afin que ceux-ci soient supportés par l'ensemble de notre tissu social qui, vous le savez, présente de grandes diversités avec aussi pour certains une grande précarité.

S'agissant du fait que nous vous proposons un taux d'imposition pour une année, les arguments qui viennent d'être cités font notamment état que les entreprises sont intéressées par la stabilité de l'impôt. Nonobstant, je tiens à vous rappeler que le taux d'imposition est inchangé depuis de très nombreuses années. Ce taux a été fixé à plusieurs reprises pour deux ans ou une année. Cette année nous avons opté pour une durée d'une année, car nous

sommes dans une situation présentant de multiples inconnues au niveau du démarrage d'un certain nombre investissements, mais dont la partance n'est pas de notre fait. Lorsque toutes les oppositions relatives au tram seront levées, les travaux qui généreront d'importants engagements pourront débuter. De même que le projet BHNS progresse à grande vitesse également et pour lequel nous aurons bientôt un calendrier précis. Ce sont des dossiers auxquels nous tenons et pour lesquels nous n'avons pas aujourd'hui la pleine connaissance du calendrier. Certains travaux sont gérés par le Canton et la Confédération et pour lesquels des estimations nous ont été promises pour la fin de l'année. En effet, le plan 2017 de la Confédération a été annoncé pour l'été, puis reporté à l'automne, et ce sont clairement des éléments qui impacteront la manière dont nous planifierons les impôts dans le futur.

S'agissant des sociétés et entreprises, il est vrai que le taux d'imposition est un élément certain. Toutefois, il y en a d'autres qui sont importants, telle la manière dont nous sommes à l'écoute de leurs préoccupations au quotidien ou la manière dont nous travaillons avec elles. Une entreprise qui vient de s'installer à Renens a été citée; dans son choix d'implantation, cette société a aussi été soucieuse des efforts que la Ville pouvait emmener, à la hauteur de ses moyens, pour mettre en œuvre une situation d'arrivée favorable. Il ne faut pas non plus négliger les énormes efforts que nous faisons sur le site des Ateliers, qui est un des technopôles reconnus, et d'autres projets qui vont dans le sens d'un Renens capable d'attirer de nouvelles entreprises tout en restant aussi à l'écoute des existantes, tout en voulant maintenir celles qui sont déjà implantées.

Le projet que nous avons dans le cadre des finances, porté largement par la Municipalité, est de pouvoir être proactif afin de venir devant vous avec une position responsable en matière d'impôts dès que les indicateurs/paramètres le nécessiteront. Une hausse possible, mais aussi de nouveaux revenus sachant que nous veillons toujours aussi, comme nous avons pu vous le dire, à rechercher des revenus. Je vous rappelle que nous sommes aussi un des acteurs de la fiscalisation du SIE, ce qui nous apporte pendant quelques années un revenu.

Nous voulons être proactifs et nous pensons que reconduire pour une année l'arrêté d'imposition est le modèle le plus responsable. Cette fiscalité sera également expliquée aux entreprises, que nous rencontrons régulièrement. Une prochaine soirée Municipalité/Entreprises est déjà agendée. Durant ces séances nous soignons nos relations avec les entreprises, car nous sommes conscients de leur absolue nécessité pour notre Ville qui vit, qui vit bien.

Une année me paraît donc actuellement être la mesure la plus pertinente, et j'ai bien entendu toutes vos préoccupations par rapport aux finances de la Ville. Nous allons entrer dans une phase d'examen du budget 2018 et nous aurons la même intention de vous démontrer ce que nous faisons avec des recettes publiques pour lesquelles nous avons la plus haute responsabilité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met au vote l'amendement proposé par le groupe PLR tout en rappelant l'article 91 du Règlement du Conseil "Le président a soin d'avertir que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond."

Amendement:

"DECIDE De garder le taux actuel d'imposition communal au taux de 78.5%, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour ~~l'~~ **les années 2018 et 2019.**

ADOpte L'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour ~~l'~~ **les années 2018 et 2019** tel que présenté par la Municipalité."

- L'amendement est refusé par 37 voix "contre", 24 voix "pour" et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion sur le fonds du préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Jonas Kocher de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 17-2017 de la Municipalité du 21 août 2017,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE de garder le taux actuel d'imposition communal au taux de 78.5 %, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour l'année 2018.

ADOpte l'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour l'année 2018 tel que présenté par la Municipalité.

C'EST À LA MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 17-2017 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Jonas Kocher ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis N° 18-2017 – Blasonnement des armoiries communales

M. le Président prie M. François Delaquis, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. François Delaquis**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission chargée d'étudier le préavis N° 18-2017 relatif au blasonnement des armoiries communales s'est réunie le mercredi 13 septembre 2017 à 19h à la Salle de Municipalité.

Elle était composée de Mmes Anne Cherbuin, Nicole Divorne, Dominique Perret, Sandra Martinelli et de MM. Jean-François Jeanrichard, Vincent Keller, Stéphane Montabert et François Delaquais, président-rapporteur.

La Commission remercie chaleureusement M. Jean-François Clément, Syndic, ainsi que M. Fabrice De Icco, archiviste de la Ville de Renens, pour avoir répondu avec enthousiasme et de manière très complète à toutes les questions de la Commission.

L'objet de ce préavis concerne la description héraldique de nos armoiries, ce que l'on appelle le blasonnement. Comment en est-on arrivé à ce que 91 ans plus tard, jour pour jour après le dépôt par la Municipalité du 1^{er} préavis, notre Conseil doit voter une seconde fois pour décrire notre blason communal?

L'histoire commence en 1921 lorsque le Département de l'instruction publique et des cultes institue une Commission des armoiries en vue de faciliter aux communes la composition d'armoiries nouvelles ou la modification de celles existantes sans déroger aux principes héraldiques. Un arrêté cantonal allant dans ce sens est pris le 10 février 1925, il est toujours en vigueur. Les armoiries communales et les sceaux qui les reproduisent sont protégés. Elles doivent être approuvées par le Conseil d'Etat et être publiées dans la Feuille des Avis Officiels (FAO).

En 1921, Renens penche pour une version qui reprenne les armoiries de la seigneurie de Praroman, soit un squelette de poisson, sur fond rouge correspondant à l'évêché de Lausanne. Ainsi la 1^{ère} version est: «coupé d'argent et de gueules à un dauphin décharné de sable, mi en pal ».

En 1926, le processus s'emballe: janvier 2^{ème} version: «de gueules en chef d'argent à un dauphin décharné, mis en pal, brochant sur le tout». 4 mois plus tard, 3^{ème} version: «coupé d'argent et de gueules au dauphin de sable décharné et contourné». Puis viendra une variante sans définition héraldique conservée où figure toujours sur le côté gauche du blason le squelette de poisson. Finalement apparaît en août 1926, un blason avec les 2 ruisseaux qui traversent Renens: la Mèbre et la Broie, décrit comme suit: «de gueules, à deux pals ondés d'argent, au chef du second».

En annexe du présent rapport figurent les 5 variantes décrites, ci-dessus, et mentionnées dans le préavis. (Annexe N° 2).

Le 17 décembre 1926, le Conseil communal adopte ses armoiries soit «de gueules à deux pals d'argent, au chef du même». Elles sont officialisées par leur publication dans la FAO du 1^{er} mars 1929.

Un an avant leur officialisation, soit en 1928, apparition déjà d'une autre version de nos armoiries, celles dites «usuelles» sur lesquelles nous devons nous prononcer aujourd'hui pour qu'elles deviennent légitimes.

En 1966, sans qu'il y ait une nouvelle décision du législatif, la Municipalité confirme que «les pals en miroir» est la version officielle. La bannière communale est déjà conforme cette version.

En 1995, ce problème de deux variantes est abordé lors de la création de PolOuest, la chancellerie est consultée en 1996, finalement en 2014 un citoyen philatéliste interpelle la Municipalité pour connaître la «vérité».

Après ce rappel historique, la Commission s'est interrogée s'il n'était pas nécessaire d'ajouter d'autres précisions comme le nombre d'ondulations ou la première ondulation débute immédiatement à gauche.

Protection des armoiries

La Commission a également examiné le préavis sous l'angle de la protection des armoiries, notamment au vu de la Loi fédérale du 21 juin 2013 sur la protection des armoiries (LPAP). Ainsi, au vu de l'article 8, alinéa 5, les Communes peuvent admettre l'emploi de leurs armoiries par d'autres personnes dans d'autres cas que ceux prévus explicitement par la loi.

C'est le cas des sociétés et des clubs. La Municipalité se montrera tolérante avec l'utilisation des armoiries. Elle en informera les sociétés sur les nouvelles armoiries officielles ainsi que sur leur utilisation.

Qu'en est-il des anciennes armoiries, sont-elles toujours protégées? La réponse est négative. Afin qu'il n'en soit pas fait un usage inapproprié et/ou pour éviter toute ambiguïté, la Commission estime qu'il y a lieu de protéger l'ancienne variante officielle comme le serait un logo.

A l'unanimité, la Commission dépose le vœu suivant :

- que la Municipalité entreprenne les démarches pour protéger l'ancienne variante officielle des armoiries de Renens: «de gueules à deux pals ondés d'argent au chef du même».*

Incidences financières

Le remplacement de la papeterie, des drapeaux ou autres supports sur lesquels figurait encore la variante en parallèle s'effectuera progressivement en fonction de la liquidation des stocks, de l'usure ou des opportunités, sans que cela entraîne de dépenses supplémentaires.

Conclusion

La Commission vous propose à l'unanimité d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je ne pensais pas que les armoiries feraient couler autant d'encre. Certains nombres d'entre vous ont reçu par courrier un article du journal La Nation et je vous informe que nous allons y répondre. En effet, cet article comporte quelques erreurs notamment lorsque son auteur mentionne que les deux pâles ondées représentent la Mèbre et la Chamberonne. Ce n'est évidemment pas le cas et vous l'aurez tous relevé à la première lecture.

Il faut savoir que les armoiries sont validées par les Archives cantonales vaudoises, nous ne faisons rien sans avoir ce contrôle. Le contrôle héraldique a aussi été effectué, donc nous pouvons affirmer que ce que nous proposons dans le préavis, contrairement à ce qui figure dans cet article, est pertinent.

S'agissant du vœu évoqué, nous sommes soucieux de protéger les deux versions afin qu'il n'y ait pas d'utilisation exagérée de l'une ou de l'autre, puisqu'elles se ressemblent et que tout le monde ne discerne pas toujours directement les différences qu'il peut y avoir entre les deux.

Nous tenons à protéger les deux versions et nous allons œuvrer afin de les protéger. Le vœu proposé par la Commission est donc accepté.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. François Delaquis de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 18-2017 de la Municipalité du 21 août 2017,

Oui le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE de modifier le blasonnement officiel des armoiries de la Commune de Renens comme proposé dans le présent préavis, soit:

- De gueules à deux pals ondés d'argent, celui de sénestre inversé, au chef du même.

Le nouveau blasonnement est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

C'EST À L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 18-2017 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. François Delaquis ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 20-2017 – Malley - Passage inférieur des Coulisses, participation de Renens pour le crédit d'ouvrage

M. le Président prie M. Philippe Hertig, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Philippe Hertig**, Président-rapporteur de la Commission

Les commissions de Renens et de Prilly se sont réunies ensemble dans la salle du conseil communal de Prilly le 12 septembre 2017 à 19h. La commission de Renens était composée des conseillers communaux Eric Aeschlimann, François Bertschy, Pascal Golay, Robert Mulopo, Reza Safaï, Vito Tartaglia, Silvio Torriani et Philippe Hertig, président rapporteur.

Les communes étaient représentées par les Conseillers municipaux Tinetta Maystre et Olivier Golaz, accompagnés du chef de service de l'urbanisme Martin Hofstetter, pour Renens, et par le Syndic Alain Gilliéron et de la cheffe de service de l'urbanisme Amina Ould Henia pour Prilly. Antoine Hahne, architecte du bureau «Pont 12 Architecture SA» était également présent.

Mme Maystre a rappelé l'intérêt d'un passage aisé et efficace, pour piétons et cyclistes, à l'usage de la population future du nouveau quartier de Malley, reliant le nord et le sud des voies CFF à hauteur du centre sportif. Cette liaison favorisera une exploitation plus intensive

et un usage accru par tous, des infrastructures collectives existantes et futures. Mme Maystre a insisté sur l'importance de procéder sans tarder aux travaux de manière à tirer parti de leur simultanéité à la construction du saut-de-mouton de la 4^{ème} voie CFF Lausanne-Renens. Une simultanéité qui, par synergie, nous apporte des économies d'importance (estimées à une fois autant que le coût actuellement devisé). Enfin, la mise en service de l'ouvrage pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2020 facilitera le trafic qu'ils vont inévitablement générer et donnera de nos villes une image avantageuse.

L'architecte a ensuite présenté l'ouvrage. Ses dimensions et particularités architecturales sont dictées par de rigoureuses contraintes spatiales (emprise minimale dans l'esplanade du centre sportif, rampe d'accès au garage de Malley-Lumières, sous-sol encombré, dénivelé de près de 8 m) et réglementaires (des CFF en particulier). Son aspect le plus marquant, l'accès nord, est un cylindre vertical de plus de 21 m. de diamètre qui descend à 6,5 m. au-dessous du sol et contient, de la périphérie vers le centre, une rampe hélicoïdale pour la circulation des vélos, un escalier tournant et un puits de lumière. La rampe et l'escalier débouchent sur le passage souterrain d'environ 60 m. de long par 8 m. de large.

Les ascenseurs qui jouxtent le cylindre sont prévus pour les personnes à mobilité réduite. On s'attend néanmoins à ce que des cyclistes les empruntent.

Réponses aux questions des commissaires

- 1. La conception de la rampe, qui, du milieu du passage souterrain, permet d'accéder aux quais 2 et 3, a exploité au maximum les marges des contraintes évoquées. Il était notamment impossible de lui donner une pente moindre ou une largeur plus généreuse. C'est un élément essentiel du projet, qu'il a été toutefois difficile de faire accepter par les CFF.*
- 2. Les accès aux quais 4 (au nord) et 1 (au sud) sont architecturalement distincts du passage. Ils sont cependant intégrés au projet parce qu'ils en complètent les objectifs de circulation. Il fallait que, du nord comme du sud, tous les quais soient directement accessibles. De surcroît, leur disponibilité prévient la tentation de gagner les quais 1 et 4 en traversant les voies depuis les quais 2 ou 3.*
- 3. Alors que les aspects particuliers de l'ouvrage en font un objet original, presque expérimental, ses concepteurs et Maîtres sont optimistes quant à son fonctionnement. Les CFF ont cependant exigé, à propos de l'accès aux quais 2 et 3, qu'une surveillance y soit mise en place par les communes lors d'événements susceptibles de générer une forte affluence, voire un risque de violences.*
- 4. La rampe de sortie sur la place des Coulisses et l'accès au quai 1, (rampe et ascenseur) ainsi que l'accès au quai 4, sont représentés sur les plans du préavis à titre indicatif. Leur image est « provisoire » parce que leur aspect définitif dépendra de projets en cours d'étude et confiés à des mandataires tiers. Si leur réalisation finale devait entraîner des coûts supplémentaires à ceux devisés, il sera veillé à ce qu'ils n'excèdent pas les imprévus réservés.*
- 5. La crainte que, lors de manifestations sportives, un afflux excessif d'automobilistes-supporters vienne se parquer au sud des voies et perturber le quartier n'est, selon les concepteurs, pas réaliste au vu du nombre de places très restreint qui seront aménagées dans le nouveau quartier.*
- 6. Un revêtement anti-graffitis est prévu sur les parois du passage.*

Les conventions

La multiplicité des institutions et personnes morales touchées par le projet a nécessité l'établissement d'un grand nombre de conventions. Mentionnons celle qui, passée entre Prilly et Renens, confie le pilotage du projet à la commune de Prilly et répartit également les frais entre les deux communes.

Amendement

M Hofstetter fait remarquer que le permis de construire de ce passage inférieur est de compétence cantonale. Selon l'Art 13, al 3 de la LRou, cette approbation cantonale est assujettie à l'acceptation préalable explicite par les conseils communaux du « projet dit routier », en plus de l'acceptation du crédit d'ouvrage. Ceci rend nécessaire l'ajout d'un amendement aux conclusions du préavis.

Planning

Les travaux débiteront par la partie nord à l'été 2018. La mise en service de l'ouvrage est prévue en décembre 2019, juste avant l'ouverture de Jeux olympiques de la jeunesse.

Devis et financement

L'ouvrage est devisé à un coût total de CHF 16'476'000.- TTC, y compris 1,5 mio de divers, imprévus et frais annexes.

Soit, pour Renens CHF 8'238'000.- dont CHF 633'000.- d'études préliminaires ont déjà été votées (préavis N° 7-2017). Après déduction du crédit d'étude déjà voté, le présent préavis porte donc sur un montant brut de CHF 7'605'000.- s'abaissant, après déduction des participations d'autres et des subventions, au montant net de CHF 2'058'095.-.

Remarques des commissaires au sein de la commission de Renens seule

Il est précisé que la répartition 50/50 des charges entre Renens et Prilly se justifie par une égale quantité (en gros) des surfaces à construire par chacune des communes dans le quartier de Malley-Centre.

On s'étonne à nouveau de la non-participation financière des CFF. On souligne toutefois que le fait qu'ils acceptent de coordonner les travaux du passage inférieur avec ceux du saut-de-mouton équivaut à une généreuse contribution de leur part.

Un commissaire remarque que le fonds d'investissement annuel adopté par le Conseil communal prévoyait initialement un montant de 1,6 mio. L'effort demandé est maintenant de 2,06 mio. Où ira-t-on chercher la différence ?

Mme Maystre justifie ce surcoût par l'adjonction des accès aux quais, non prévus au départ. Pour ce qui est du fond de la question, le nouveau plan d'investissement en cours d'élaboration tiendra compte de ce nouveau montant et on y verra quelle solution peut être envisagée pour combler la différence.

Délibérations de la commission concernant le préavis

- 1. Les commissaires acceptent à l'unanimité de joindre aux conclusions du préavis l'amendement qui stipule que le Conseil Communal «Adopte le projet routier du passage inférieur des Coulisses conformément à l'Art. 13 al3 de la LRou.»*
- 2. Les commissaires acceptent à l'unanimité de recommander au Conseil Communal d'accepter les conclusions amendées du préavis N° 20-2017.*

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement. La parole n'étant pas demandée, M. le Président cède la parole à la Municipalité.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous soutenons cet amendement que nous avons proposé de concert avec la Municipalité de Prilly lors de la séance de commission. Les commissaires se sont prononcés positivement et, donc nous adhérons, bien entendu, à la proposition faite par la Commission et nous vous la recommandons.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met au vote l'amendement proposé par la Commission ad'hoc tout en rappelant l'article 91 du Règlement du Conseil "*Le président a soin d'avertir que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond.*"

Amendement: Ajout de: "Adopte le projet routier du passage inférieur des Coulisses conformément à l'art. 13 al. 13 de la LRou.**"**

➤ L'amendement est accepté à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion finale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Philippe Hertig de procéder à la lecture des conclusions **amendées**.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 20-2017 de la Municipalité du 28 août 2017,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTÉ la clef de répartition financière de 50% à la charge de la Commune de Prilly et de 50% à la charge de la Commune de Renens pour la construction du passage inférieur des Coulisses à l'ouest de la halte RER de Prilly-Malley.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité, un crédit de CHF 7'605'000.- TTC pour la participation de la Commune de Renens à la construction du passage inférieur des Coulisses (PIC), avant déduction de la participation des propriétaires, de la participation de CADOUËST SA et des subventions fédérales et cantonales estimées pour un montant de CHF 5'546'905.-, soit un montant net à charge de la Commune de Renens de CHF 2'058'095.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3820.5421.5620 - Malley - Participation à la réalisation du passage inférieur des Coulisses (PIC).

Elle sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

PREND ACTE que les charges d'exploitation inhérentes au présent préavis seront portées au budget une fois le passage inférieur des Coulisses (PIC) en exploitation.

ADOpte le projet routier du passage inférieur des Coulisses conformément à l'art. 13, al. 3 de la LRou.

C'EST À LA MAJORITE (8 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS **AMENDÉES** DU PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 20-2017 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Philippe Hertig ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

15. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis intercommunal N° 21-2017 – Professionnalisation du poste de Commandant du SDIS Malley, Prilly-Renens**

Présidence: PLR

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que la séance de commission relative au préavis intercommunal N° 21-2017 sera présidée par M. Walter Siegrist du groupe PLR.

16. Motions, postulats et interpellations

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**
Développement du postulat intitulé «Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un»

La recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil lors de sa séance du 26 septembre 2017 et a été déclaré "recevable".

Monsieur le Président,

Abeilles et nature en ville font bon ménage. Lausanne en fait l'expérience depuis de nombreuses années et avec l'aide de l'association d'apiculture de Lausanne, la ville a aujourd'hui 12 ruches qui permettent de produire près de 400 kg de miel par an. Une étude mandatée par la ville de Lausanne a démontré récemment que le milieu urbain est

particulièrement favorable pour les abeilles domestiques et sauvages qui contribuent à la biodiversité et au retour de la nature en ville.

En 2012, la Ville de Renens s'était également dotée de deux ruches. Ces ruches ont connu des aléas. De plus, nous constatons que certaines personnes les voient encore comme une menace.

C'est pourquoi, par souci de les voir dépérir, je demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de pouvoir élargir le cercle des personnes concernées. La proposition est de mettre en place un programme pédagogique autour de ces ruches avec les élèves de Renens. Par exemple, en invitant les écoles à créer une association à but non lucratif composée d'un comité regroupant des élèves, des professeurs et des professionnels. L'association peut mettre en place des partenariats avec des fondations et/ou la société romande d'apiculture et ensemble élaborer un programme ayant comme valeurs :

- S'occuper des ruches.*
- Expliquer et démontrer aux différents acteurs de l'Ecole, à leur famille ainsi qu'aux personnes du voisinage l'importance des abeilles sur notre environnement.*
- Développer la collaboration entre les différents acteurs de l'Ecole, leur famille et les personnes dans le but de promouvoir une activité commerciale prenant en compte les objectifs du développement durable.*
- Sensibiliser l'existence aux dangers et aux conséquences de l'utilisation abusive de substances chimiques sur notre environnement.*
- Amener chacun à se questionner sur ses valeurs face à l'environnement.*

L'idée derrière ce programme est de permettre aux jeunes, avec l'aide de professionnels, de produire leur propre miel et par exemple de le vendre pour financer une partie d'un voyage d'études, une sortie de classe ou d'autres projets. Les élèves pourront ainsi voir et participer à toutes les étapes que demandent la mise en place et l'entretien de ruches.

Ce programme permettra de sensibiliser les gens à l'importance des abeilles et d'encourager les jeunes ainsi que leur entourage face à l'environnement. Mais il y a aussi un aspect pédagogique et éducatif civique, cet enseignement permettra également de montrer aux jeunes comment se forme une association (statut; AG etc.), de les initier encore plus à des sujets tels que la comptabilité, le droit ou un suivi de dossier.

Ce genre de programme a déjà été mis en place dans des écoles sur le canton de Genève. Sur l'impulsion des élèves et professeurs, cet enseignement pédagogique fonctionne depuis 4 ans sans aucune plainte et incident et renouvelé chaque année un nouveau comité, constitué de nouveaux élèves. J'ai pu avoir un retour de l'un des premiers membres du comité, il en garde de très bons souvenirs, il a appris énormément et est reconnaissant de toutes les expériences parallèles que cette association lui a enseignées, comme par exemple, avoir pu participer et gagner le concours de la fondation éthique et valeur. Ayant fait toute ma scolarité obligatoire à Renens, j'aurais été ravi en tant qu'élève de pouvoir participer à un tel projet. Il est donc tout à fait possible et je pense qu'il serait très intéressant de le faire à Renens et à moindre coût étant donné que nous possédons déjà les ruches.

Il pourrait être envisageable de voir plus large que juste les écoles, pourquoi pas des associations de jeunes tels que le CRA

Au final, mon postulat est un idéal et renvoyer à la Municipalité permettrait de prendre acte de la situation actuelle et de mettre en place, ensuite, un plan d'action. Si on peut transmettre directement aux jeunes, n'est-ce pas notre rôle direct et indirect d'enseigner ces valeurs à nos jeunes et ainsi avoir une éducation profitable.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote la transmission de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À LA MAJORITE (1 VOIX "CONTRE" ET 5 ABSTENTIONS) QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ

- **M. Richard Neal, PSR**

Développement du postulat Richard Neal et consorts intitulé "Sécurité des piétons dans les zones 30km/h".

La recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil lors de sa séance du 26 septembre et a été déclaré "recevable".

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Depuis le passage en zone 30 km/h d'une grande partie des rues de la Commune, la vie des Renanais et Renanaises est devenue nettement plus sûre et plus tranquille. Néanmoins, il existe encore plusieurs endroits où les piétons sont en danger et où la tranquillité souhaitée n'est pas atteinte. Souvent, ces endroits sont sujets à des dépassements de vitesse flagrants ou à des accélérations brusques dues à la frustration des automobilistes. D'autres sont dangereuses de par la nature du terrain ou de la régulation de la circulation en elle-même.

Parmi les endroits rendus dangereux par une certaine frustration des conducteurs, on compte:

- *Le croisement entre Sur La Croix et Chemin de Jouxens: beaucoup de véhicules venant depuis Jouxens-Mézery ne respectent pas la vitesse à cet endroit suite au ralentissement forcé en arrivant dans la Commune par le gendarme couché et le mur situé en face du Chemin de Jouxens 52-54.*
- *La Place du Village: Des voitures obligées de passer par là suite à la mise en sens unique du bout de L'Avenue du 24 Janvier accélèrent brusquement après le gendarme couché situé en haut de la Rue de la Paix.*
- *Le Rond-Point de l'Avenue de la Poste: Souvent des automobilistes sont bloqués dans la descente de l'Avenue de l'Eglise Catholique et accélèrent dès qu'ils arrivent au rond-point.*
- *La descente de la Rue du Bugnon: Suite à une première partie en zone 50 km/h, les automobilistes arrivent dans une zone 30 km/h avec parking alterné et où les bus TL*

bouchent souvent le passage. Arrivés à la fin de la zone 30 km/h, ils retournent non seulement en zone 50 km/h, mais aussi dans une grande descente.

Parmi les endroits rendus dangereux par la nature du terrain, il y a :

- *La descente de La Creuse avec l'intersection du bas du Chemin de St George: Avec des voitures qui vont bien plus vite que le 30km/h prévu en bas La Creuse, le croisement "Chemin de St George / Creuse / Chemin du Carroz" est dangereux. Les murs et les haies ôtent toute visibilité.*
- *Croisée Chemin des Pallettes / Chemin de Biondes: La descente du Chemin des Pallettes et surtout son arrivée sur le Chemin de Biondes est dangereuse du fait que les deux chemins ne sont pas au même niveau avant leur jonction. Ceci entraîne une mauvaise visibilité, surtout pour les véhicules débouchant du Chemin des Pallettes.*

Et enfin, parmi les zones dangereuses en raison des règles de circulation en vigueur, on compte :

- *Plusieurs rues à sens unique, notamment la Rue de la Paix, le 24-Janvier et la Rue de l'Avenir, offrent une piste cyclable permettant aux vélos de les emprunter dans l'autre sens.*

Dans la descente de la Rue de la Paix, il n'y a aucune visibilité et le cycliste devrait rouler contre un mur. Or les cyclistes ne roulent pas sur leur piste et descendent souvent au milieu de la rue.

Dans les deux autres cas, des chicanes ou un bord de trottoir volontairement irrégulier obligent voitures et cyclistes venant en sens inverse à rouler sur le même bout de la chaussée.

Tous ces endroits sont dangereux pour les piétons et nuisibles pour les riverains, sans même parler des usagers de la route eux-mêmes.

Je ne souhaite pas que Renens devienne une vaste zone piétonne. La variété des moyens de transport est nécessaire et souhaitable dans une ville comme la nôtre. Mais plusieurs de ces lieux disposaient de passages piétons ou d'autres signalisations routières avant la mise en place des zones 30km/h. Et à cause de la loi, ceux-ci ont été effacés dans ces zones.

Je souhaite donc que la Municipalité étudie chacun de ces endroits afin d'améliorer la sécurité des usagers, et plus particulièrement celle des piétons, en usant des moyens qu'elle jugera les plus à même de régler ces problèmes, et je demande que le présent postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion

○ **Mme Anne Cherbuin, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les Verts soutiennent ce postulat et recommandent son renvoi à la Municipalité.

Avec dans le même ordre d'idée un addendum concernant la problématique des cyclistes.

J'ai relevé un certain nombre de problèmes et vous fais grâce des descriptions complètes, mais je voudrais quand même en souligner quelques-uns.

Le premier c'est qu'à la fin de certaines bandes cyclables, il y a un cul-de-sac, la cohabitation avec les piétons n'est pas toujours suffisamment signalée et j'ai noté aussi la présence de plots de béton, de véhicules à l'arrêt et d'autres obstacles sur les bandes cyclables. Y a-t-il eu un répertoire de tous ces points noirs? J'avais été moi-même interrogée lors d'une étude sur les zones à 30km/h effectuée par le Laboratoire des voies de circulation (LAVOC) ainsi que par l'Association ProVélo.

Merci de votre attention.

○ **M. Walter Siegrist, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il n'y a pas seulement ces endroits qui sont dangereux. Un, très dangereux, ne se trouve pas dans une zone 30km/h. mais dans une zone 50km/. Je parle du débouché de la route du 1^{er}-Août sur la rue de Lausanne, en face de la rue de Lausanne 25. Les usagers de la route qui débouchent depuis sous la gare en empruntant le passage du 1^{er}-Août accélèrent, car ils savent qu'ils ont leur propre route et ne voient pas les piétons avancer sur le passage.

Sur ce passage également, lorsqu'un piéton s'avance, notamment lorsqu'il arrive du côté sud et qu'un automobiliste venant depuis le passage du 1^{er}-Août s'arrête, il cache la vue à l'automobiliste arrivant depuis la rue de Lausanne, qui lui aussi, ne voyant plus d'obstacles accélère. Et j'ai été témoin d'un accident entre une voiture et un scootériste. En effet, une voiture s'est arrêtée brusquement pour me laisser le passage et un scootériste, qui suivait la voiture la tête dans le guidon, a emboutit le véhicule qui était devant et c'est dangereux. Même l'automobiliste qui était à côté sur la rue de Lausanne a évité la chute du motocycliste. C'est un passage qui est extrêmement dangereux. Il n'est pas rare de voir plusieurs fois des voitures se tamponner.

○ **M. Laurent Voisard, PSR**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Pour ma part je souhaiterais renforcer le postulat Richard Neal et consorts en ajoutant quelques endroits au sud de Renens. En effet, ce soir il y a eu beaucoup de descriptions concernant le nord de Renens, mais il y a également beaucoup de zones 30km/h dans Renens sud dont il faudrait également tenir compte. Je pense au chemin des Côtes, à la rue du Lac ou au chemin du Caudray qui sont des endroits dangereux et dont nous avons déjà discuté.

Mais je souhaiterais aussi émettre un souhait à propos du parking du Censuy qui est une sorte de vaste circuit pour voitures. Je ne sais pas si vous avez vu les ralentisseurs qui ont été posés et si vous avez eu l'occasion d'observer la circulation à côté de ces ralentisseurs, la manière dont les voitures slaloment dans le parking pour les éviter. A mon avis, ces ralentisseurs ne jouent pas leur rôle. De plus, si vous observez ce parking il n'y a pas de place pour les piétons, si ce n'est une bande jaune hachurée à côté de la piste cyclable censée être un trottoir pour les piétons. Prochainement, nous allons arriver à la mauvaise saison et pendant six mois ce parking sera dans la nuit entre 12 et 18 heures par jour. Cela signifie que

lorsque les enfants vont à l'école ou lorsque les footballeurs sortent du stade, il fait nuit et la traversée du parking pour ces piétons n'est pas du tout sécurisée, nous ne les voyons pas et il n'y a pas de trottoirs pour eux.

Il serait donc bienvenu que le postulat traite également, du point de vue urbanistique, le parking du Censuy.

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Le thème étant visiblement porteur et beaucoup de gens ayant leur contribution à apporter pour se greffer ou faire des vœux sur le postulat Richard Neal et consorts, nous demandons le renvoi de ce postulat à une commission.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres présents soutient la proposition de M. Stéphane Montabert, à savoir, l'envoi du postulat à l'examen d'une commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, ce postulat sera donc envoyé à une commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

<u>UDC:</u>	Mme Eveline Henry
<u>Les Verts:</u>	Mme Anne Cherbuin
<u>Parti socialiste:</u>	M. Laurent Voisard M. Bilal Kahraman
<u>Fourmi rouge:</u>	Mme Suzanne Sisto-Zoller M. Nicolas Freymond
<u>PLR:</u>	M. Vito Vita M. Olivier Abbey

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Eveline Henry, qui est chargée de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président-e lors de sa première séance.

○ **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

Faisant suite à cette décision de constituer une commission ad-hoc pour ce postulat, je tenais à vous faire part d'un commentaire personnel.

Il me semble important, de ne pas de m'opposer à cette voie démocratique qui est assurée par notre Règlement, mais à rendre attentif cette Assemblée que son recours ne doit pas

devenir une habitude inutile. Nous avons déjà eu lors des précédentes séances du Conseil communal des cas semblables.

En plus de son coût, car une commission en a un, il me semble inutile d'y faire recours lorsque le sujet est clair et précis. L'éventuelle transmission à la Municipalité me semble, dans certain cas et dans ce cas précis, être la voie la meilleure et la plus simple.

A bon entendeur.

○ **M. François Delaquis, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je constate que ce postulat soulève beaucoup de problèmes et que nous en avons rajouté notamment certains touchant l'urbanisme, je me suis donc étonné que cela ne soit pas la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire qui s'occupe de ce problème puisque cette commission est chargée d'avoir une vision globale et peut-être qu'elle transformera ce postulat en motion au vu des problèmes relevés.

Réponse de M. le Président

Monsieur le Conseiller je vous remercie et nous en prenons note.

● **M. Stéphane Montabert, UDC**

Dépôt d'un postulat intitulé "Pour une politique de la fibre"

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

"Pour une politique de la fibre". Je ne parle pas de la fibre politique qui est déjà bien fournie dans cette salle.

Je développerai ce postulat lors de notre prochaine séance du Conseil communal et vous ferai transmettre ce texte par la Secrétaire du Conseil communal.

● **Mme Anne Cherbuin, Les Verts**

Interpellation relative aux boîtes aux lettres postales

*Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,*

J'aimerais interpeller la Municipalité sur l'opportunité de replacer une boîte aux lettres postales au carrefour de la Croisée. En effet, ce secteur s'est fortement développé avec le nouveau bâtiment de la Croisée.

Bien sûr, il y a la boîte de la poste de Renens-Village, mais elle est décentrée. La Croisée est un lieu de passage facile d'accès pour un grand nombre de personnes du quartier qui transitent par ce carrefour. On peut également s'y arrêter en voiture.

Comme confirmé par La Poste, j'ai relevé que Renens, avec ses 14 boîtes postales pour une surface de 295 ha, a une densité de 0,47 boîtes par km², soit environ une boîte pour 2 km² ce

qui me paraît assez faible. Même si envoyer une lettre est une pratique en perte de vitesse, il en restera néanmoins toujours.

Merci de votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Nous allons prendre cette demande que nous traiterons avec la Poste.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

17. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**
Question relative aux animaux de cirque

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

J'ai été interpellé par courriel pour plusieurs questions au sujet des animaux dont je vais vous faire lecture.

"J'aurais voulu avoir la position de la Commune de Renens concernant l'autorisation d'exercer sur le territoire de la Commune pour des cirques incluant des animaux.

De plus en plus de pays et de communes interdisent et j'aurais voulu m'assurer que Renens, Commune du progrès et du respect avait une position claire sur ce sujet.

Si tel n'était pas le cas, je souhaiterais que la Commune adopte une interdiction des cirques avec animaux."

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Le seul cirque qui s'installe sur le territoire de notre Ville est le cirque Starlight qui n'a pas d'animaux sur scène et qui, à ma connaissance, n'en a jamais eu.

En espérant ainsi avoir répondu à votre question.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**
Réflexion relative au subventionnement des études musicales

Monsieur le Président,

Je voulais revenir sur la description que je vous ai faite au préalable sur les personnes qui n'utilisent pas l'aide sociale, le non-recours et je me suis évidemment posé la question de la façon dont cela pouvait concerner Renens.

Je n'ai certainement pas utilisé tous les services que proposent la Commune, mais il ne m'a pas fallu longtemps pour trouver un exemple de problème. Je veux parler par-là de l'aide apportée aux parents dont les enfants pratiquent la musique.

C'est un type d'aide auquel j'ai pu essayer de me frotter et je crois que là nous sommes devant un très bon exemple d'une procédure administrative extrêmement complexe avec des justificatifs assez faramineux à produire: deux déclarations d'impôts, trois feuilles de salaires, etc...

Donc, je pense qu'il y a peut-être un moyen de simplifier certaines démarches pour les rendre plus accessibles. Bien sûr, ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres et j'espère que la Municipalité lancera une réflexion sur ce sujet.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Pour répondre à M. Stéphane Montabert, l'exemple donné est assez clair puisque le règlement permettant d'obtenir cette subvention a été adopté le Conseil communal. Donc, vous-mêmes vous aviez en mains tous les outils pour le modifier.

Je crois que les personnes qui reçoivent ces subventions pour leurs enfants sont satisfaites. Les demandes sont là et nous y répondons.

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

- Intervention relative à l'exposition intitulée "Proches aidants tous les jours"

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Parmi les activités que nous vous avons signalées, l'une d'entre elles étaient manquantes et qui concerne une thématique sociale importante, celle des proches aidants. Un proche aidant est une personne qui prend en charge un membre de sa famille ou un proche de manière intensive et il est vrai que les proches-aidant doivent souvent prendre beaucoup de temps et sont parfois en danger d'épuisement si elles n'ont pas d'aide pour ce travail.

Une exposition sur cette thématique se tiendra du 16 octobre au 6 décembre 2017 à l'AVDEMS – Association vaudoise d'établissements médicaux-sociaux, Av. du Caudrey 6 – et le vernissage aura lieu le 20 octobre 2017. Dans le cadre de cette exposition des visites guidées seront organisées dans le but de sensibiliser les personnes concernées et leur permettre d'accéder aux prestations qui leur sont destinées. Je tenais à vous signaler cet événement et vous invite également à en parler autour de vous.

Pour toutes informations utiles pour vous joindre à une visite guidée, vous pouvez vous adresser à mon service ou à moi-même Je vous remercie pour votre attention.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

- Information relative à la conférence "J'aide mon enfant à mieux apprendre"

Monsieur le Président,

Je souhaite vous informer que le Conseil d'établissement des établissements de Renens organise une conférence intitulée "J'aide mon enfant à mieux apprendre" qui aura lieu ici-

même le 16 novembre 2017 de 19h30 à 21h30. Cette conférence sera menée par M. Bruno Hourst, fondateur de "mieux apprendre"

Faites de la publicité autour de vous. Cette l'information transitera également par l'agenda de tous les élèves des trois établissements de Renens et je vous rappelle que ce projet est mené par le Conseil d'établissement.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **jeudi 9 novembre 2017 à 20h00.**

Clôture de la séance à 22h23

Le Président

La Secrétaire

Gérard Duperrex

Yvette Charlet

**Annexe N° 1 au procès-verbal de la séance du Conseil communal de la Ville de Renens du
5 octobre 2017.**

Rapport de la CUAT sur la motion déposée par Monsieur François Delaquis «Pour une adaptation du règlement du plan d'extension – police des constructions aux nouvelles conditions climatiques et énergétiques »

La CUAT s'est réunie le lundi 27 février à 19h dans la salle des Commissions. Elle était composée des conseillères et conseillers communaux suivants: Verena Berseth, Antonio Bongiorno, Anton Chatelan, Anne Cherbuin, Gérard Duperrex, Jean-Pierre Leyvraz, Francesco Munafo, Laurent Voisard et Arabella Droz présidente rapporteure.

Etaient excusés : Alain De Col, Jean-Marc Cudrig et Sylvie Ramel

Etaient présents pour apporter des compléments d'information à la Commission : Monsieur François Delaquis, Conseiller communal dépositaire de la motion, Madame Tinetta Maystre, Municipale et Monsieur Martin Hofstetter, chef du service de l'urbanisme de la ville de Renens.

Cadre de la discussion :

Pour rappel Monsieur François Delaquis propose cette motion dans le but de faire lancer une étude sur les problèmes liés aux îlots de chaleur en ville dans son ensemble et que le règlement du plan d'extension – police des constructions et autre(s) règlement (s) soit adapté en conséquence.

Un film concernant la nature en ville comme élément de climatisation a été projeté devant les membres de la commission, la présidente de la CUAT tient cette vidéo à disposition de toute personne intéressée.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Delaquis qui rappelle l'importance de ce point considérant que le climat se réchauffe et que les événements extrêmes se multiplient. Pour diminuer la chaleur, favoriser la biodiversité et limiter les risques d'inondation, l'aménagement urbain donnant la priorité à la végétation et au cycle de l'eau peut être une réponse adaptée, il prend également l'exemple de Sion qui via son projet « AcclimataSion » s'engage et incite les propriétaires à agir dans ce sens.

Le projet séduois est un projet pilote lancé en partenariat avec la Fondation pour le développement durable des régions de montagne et soutenu par la Confédération en même temps qu'une trentaine d'autres projets en toutes régions de Suisse.

Le but est notamment :

- *D'adapter les outils d'aménagement du territoire aux enjeux climatiques (plan directeur communal, plan de zone, plans de quartier, règlement des constructions)*
- *De sensibiliser les décideurs et la population en faveur des bonnes pratiques*
- *De partager l'expérience acquise avec les autres villes suisses*

Les solutions peuvent notamment être les suivantes :

- *Les espaces végétalisés, en une journée un arbre fournit la même fraîcheur que 5 climatiseurs*

- Murs végétalisés : un mur recouvert de vigne vierge reste jusqu'à 20 degrés plus frais qu'un mur nu exposé au soleil, la végétation autour d'un bâtiment évite le rayonnement solaire et le réchauffement excessif des murs du bâtiment



- Toits végétalisés : pendant une journée ensoleillée de 26 degrés un toit foncé atteint 80 degrés alors qu'un toit végétal 29 degrés, par ailleurs ils favorisent également la rétention d'eau
- Places de parc végétalisées : une voiture garée à l'ombre d'un arbre sera jusqu'à 7 degrés plus frais qu'une voiture au soleil



- Plantations variées et locales : elles contribuent au maintien de la biodiversité et résistent mieux au stress climatique. Un entretien sans produits chimiques et avec l'aide d'alliés naturels comme les coccinelles respecte la flore et la faune, la qualité de l'eau et la santé
- Matériaux réfléchissant la chaleur : asphalte coloré d'un pigment clair, gravier clair. Une route noire emmagasine 4 fois plus de chaleur qu'un mur blanc



- Installations d'eau : cours d'eau, fontaines. Elles créent des microclimats et réduisent les fluctuations de température. Elles augmentent également l'humidité de l'air
- Revêtements perméables: l'eau s'infiltré et les risques d'inondation en cas de crue sont réduits. Le sol est plus frais avec un revêtement perméable.



Monsieur Delaquis précise qu'à l'heure actuelle à Renens, de telles mesures toucheraient divers règlements, car cela nécessite :

- De nouveaux matériaux de construction, or, le bois par exemple, est interdit à l'heure actuelle.
- Ces mesures nécessitent la construction plus massive de toits plats alors qu'il est actuellement difficile de le faire ou par dérogation.
- Cela touche également le règlement des arbres, ces nouveaux éléments pourraient être pris en considération dans le règlement.
- L'aménagement de point d'eau (brumisation).

Toujours selon Monsieur Delaquis il est important que la Municipalité mette du poids dans cette motion afin d'avoir une vision globale de cette problématique des îlots de chaleur en ville et surtout que vis-à-vis d'un règlement intercommunal ce problème ne soit pas traité ou que seul le plus petit dénominateur commun soit retenu.

Monsieur Hofstetter précise qu'il existe effectivement des îlots de chaleur en Ville même si dans des proportions plus faibles, cependant le constat concernant ces nouvelles mesures est partagé par le Service de l'urbanisme.

Le plan d'extension n'intègre en effet pas cette mesure. Il permet toutefois des toits plats sur demande, où la végétalisation peut être requise. Le motionnaire relève que cette pratique, si elle est louable, n'est pas équitable pour tous les administrés, certains n'osant pas demander des dérogations.

Presque la majorité des plans d'extension de Renens se font via des plans de quartier. Faire une synthèse et l'appliquer plus rigoureusement serait certainement une bonne idée.

Madame Maystre précise que le texte de la motion de Monsieur Delaquis traite de l'adaptation du règlement du plan d'extension par rapport aux nouvelles conditions climatiques. Elle rappelle que, si la révision de ce plan général a lieu, elle doit être précédée de la révision du plan directeur. Ce travail est en cours au niveau intercommunal et demandera un certain temps (2019). Prendre cette motion telle quelle mettra une pression inutile puisque ce point ne pourra être traité de suite. Elle précise cependant qu'actuellement

ces mesures sont déjà traitées de façon naturelle dans les requalifications d'espaces publics (platanes sur la place du marché par exemple) ou via notamment la demande de végétalisation des toits, lors de l'établissement des plans de quartiers notamment. Par ailleurs, il convient aussi de lutter contre le réchauffement climatique en agissant sur le renforcement de l'offre en transports publics et la promotion de la mobilité douce. Elle trouve important de se préoccuper des sources et de faire le point sur ce qui existe.

Monsieur Delaquis précise que certaines choses peuvent être traitées très rapidement comme le règlement sur les arbres qui pourrait être revu très vite. En effet, il pourrait être pris en compte lors de mesures de replantage que celles-ci tiennent compte des espèces qui ont le plus d'effets d'évapotranspiration.

L'autre partie pourrait se transformer en postulat qui deviendrait le cahier des charges pour le SDOL. Pour lui, l'intention n'est pas de régler tous les problèmes, mais d'aller de l'avant.

Madame Maystre rappelle que le Plan directeur cantonal regroupe toutes sortes de thématiques et que l'idéal serait de travailler cela dans ce cadre. Elle pense que les partenaires pourront adhérer, car ceci sera clairement un plus. L'idéal serait donc de les guider de ce côté-là plutôt que de reprendre directement le PGA.

Les arbres dans un projet urbain servent non seulement à l'évapotranspiration, mais sont également esthétiques. Le règlement des arbres est probablement un moyen.

Un commissaire souligne que cette motion doit être gardée à l'esprit à long terme.

Une commissaire souligne que la chaleur amène également une faune différente, notamment autour des points d'eau, il est donc important de se concentrer également sur la faune (trouver des solutions pour attirer des oiseaux qui mangeront les moustiques par exemple).

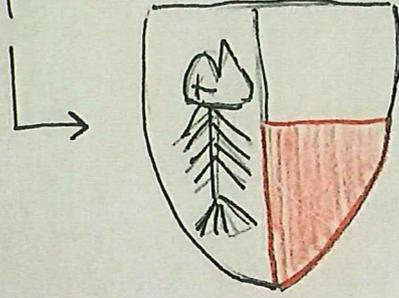
Un autre commissaire précise qu'il faut tout de même avoir en tête que les parois végétalisées sont chères à entretenir (moustiques, araignées, arrosage, amène de l'humidité dans les murs) par contre l'option des toits est intéressante.

Conclusion:

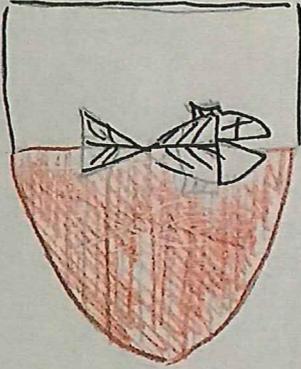
Après délibération il s'avère compliqué de prendre la motion de Monsieur Delaquis telle quelle, car il est difficile de l'imbriquer dans les plans généraux. Les membres de la CUAT sont cependant tous d'accord sur l'utilité de ces mesures. Après délibération, la CUAT relève l'intérêt de cette motion, mais est d'avis qu'elle ne peut être traitée comme telle, c'est pourquoi la CUAT refuse cette motion et demande à M. François Delaquis de la transformer en postulat.

† variante enregistrée aux Archives
sans définition héraldique conservée.

Annexe N° 2 au procès-verbal de la séance du
Conseil communal de la Ville de Renens du
5 octobre 2017



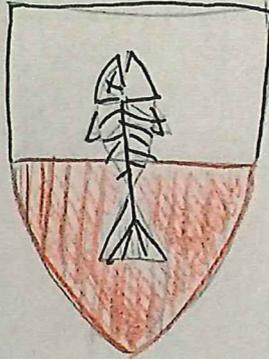
C



"coupe d'argent et de gueules au dauphin de sable délavé et contourné."

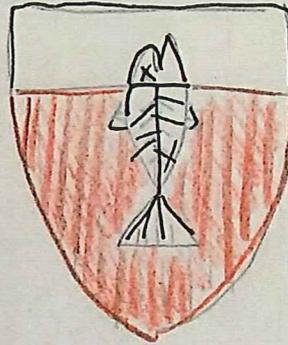
1926 mai

A



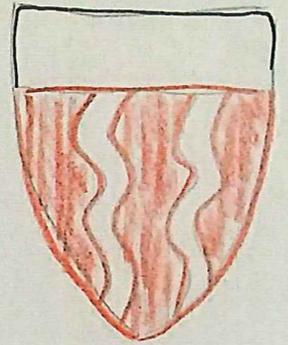
"coupe d'argent et de gueules à un dauphin délavé de sable, mis en pal." 1921

B



"de gueules en chef d'argent à un dauphin délavé, mis en pal, frochant sur le fort." 1926 janv.

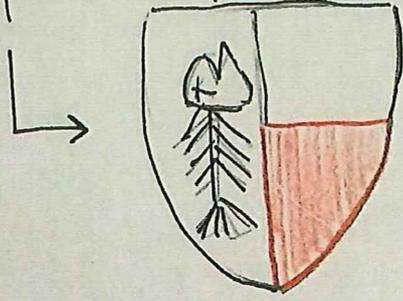
D



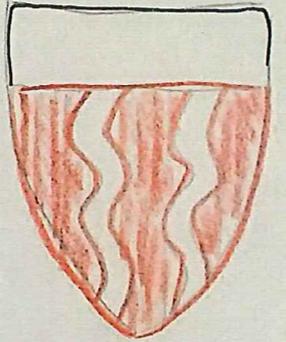
"de gueules, à deux pals ondés d'argent, au chef du premier second."

1926 août

+ variante enregistrée aux Archives
sans définition héraldique conservée.

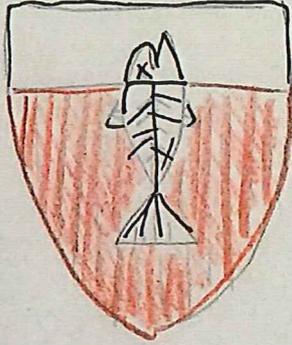


D



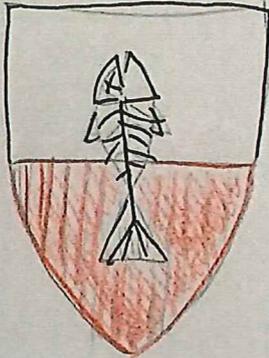
"de gueules, à deux pals ondés d'argent, au chef du premier second."
1926 août

B



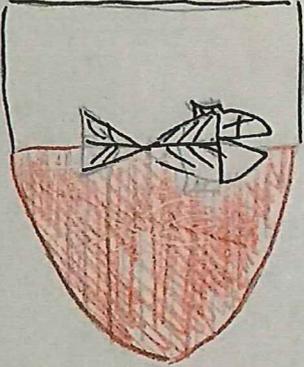
"de gueules en chef d'argent à un dauphin décharné,
mis en pal, flottant sur le fort." 1926 janvier.

A



"coppé d'argent et de gueules à un dauphin décharné de sable,
mis en pal." 1921

C



"coppé d'argent et de gueules au dauphin de sable décharné et contourné."
1926 mai



DE REINENS



DE RENEN'S